

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023-11/4/15 DOSSIER N°5975	RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) - MOBILIER - C@MPUS 2.3
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE :
DEMANDE DE SUBVENTION FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) - MOBILIER - C@MPUS 2.3**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°CD2023-06/3/27 du Conseil départemental déléguant la mise en oeuvre du projet à la*

Commission Permanente;
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-11/4/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter le plan de financement pour les opérations ci-après:

Mobilier C@mpus2.3				
Dépenses HT		Recettes HT		
Mobilier C@mpus2.3	11 144,51 €	FNADT – Pacte territorial pour la Creuse	80 %	8 915,61 €
		Autofinancement (Département de la Creuse)	20 %	2 228,90 €
Total	11 144,51 €	Total	100 %	11 144,51 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention de **8 915,61 €** au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) 2023 auprès de Madame la Préfète de la Creuse ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce projet.

Se sont Abstenues :

Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX

Adopté : 28 pour - 0 contre - 2 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET